

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL		Délibération n° 2023.03.10 Du 28 mars 2023																													
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 22 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.																															
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Tarifs de location des équipements sportifs et remplacement de badges ou clés – saison 2023-2024		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230328-DEL2023-03-10-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023 </div>																													
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,																															
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 29 POUVOIRS : 6 VOTANTS : 35	Vu la délibération du 19 avril 2022 fixant les tarifs de location des équipements sportifs et remplacement de badges et clés,																															
POUR : 33 CONTRE : 2 ABSTENTIONS :	Vu l'avis favorable émis par la Commission Animation - Culture - Sport réunie le 20 mars 2023,																															
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs de 3 % en moyenne compte-tenu des arrondis, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents et représentés, Contre : 2 : M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD DECIDE : De fixer les nouveaux tarifs de location des équipements sportifs et remplacement de badges et clés suivants, applicables à compter du 1er septembre 2023. TARIFS DE LOCATION DE LA PISCINE : DEUX TARIFS DE BASE :																															
ABSENTS EXCUSES : ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : DOMINIQUE PAGES A SOPHIE TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI A ANNE SOPHIE MARADEIX Bruno-Olivier BAYLE A JEAN-CHRISTIAN SCHNELL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">35,80 €</td> </tr> <tr> <td>Un maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau</td> <td style="text-align: right;">25,80 €</td> </tr> </table>		1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau	35,80 €	Un maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau	25,80 €	Une DECLINAISON DE CES TARIFS est pratiquée en fonction du temps de la séance (dans l'eau) et du nombre de lignes d'eau utilisées (chiffres arrondis au 1/10 ^e), en appliquant :																									
1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau	35,80 €																															
Un maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau	25,80 €																															
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="3">Une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire, le bassin de loisirs étant assimilé à 3 lignes d'eau</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes</td> </tr> </table>		Une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire, le bassin de loisirs étant assimilé à 3 lignes d'eau			Une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes			SELON LE TABLEAU SUIVANT :																							
Une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire, le bassin de loisirs étant assimilé à 3 lignes d'eau																																
Une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes																																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre de ligne d'eau</th> <th colspan="3">Sans surveillance du bassin</th> </tr> <tr> <th>40mn dans l'eau</th> <th>45mn dans l'eau</th> <th>1H dans l'eau</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 ligne d'eau</td> <td style="text-align: right;">35,80 €</td> <td style="text-align: right;">40,20 €</td> <td style="text-align: right;">53,60 €</td> </tr> <tr> <td>2 lignes (= 2x1ligne-5%)</td> <td style="text-align: right;">67,90 €</td> <td style="text-align: right;">76,40 €</td> <td style="text-align: right;">101,90 €</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de ligne d'eau	Sans surveillance du bassin			40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau	1 ligne d'eau	35,80 €	40,20 €	53,60 €	2 lignes (= 2x1ligne-5%)	67,90 €	76,40 €	101,90 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec -40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)</th> </tr> <tr> <th>40mn dans l'eau</th> <th>45mn dans l'eau</th> <th>1H dans l'eau</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">51,20 €</td> <td style="text-align: right;">57,60 €</td> <td style="text-align: right;">76,80 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">88,60 €</td> <td style="text-align: right;">99,60 €</td> <td style="text-align: right;">132,80 €</td> </tr> </tbody> </table>			Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec -40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)			40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau	51,20 €	57,60 €	76,80 €	88,60 €	99,60 €	132,80 €
Nombre de ligne d'eau	Sans surveillance du bassin																															
	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau																													
1 ligne d'eau	35,80 €	40,20 €	53,60 €																													
2 lignes (= 2x1ligne-5%)	67,90 €	76,40 €	101,90 €																													
Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec -40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)																																
40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau																														
51,20 €	57,60 €	76,80 €																														
88,60 €	99,60 €	132,80 €																														

LAURENT DUFOUR A PIERRE SOUDRY
 JULIETTE DECAUDIN A Sylvie d'ESTÈVE
 Carmen OJEDA-COLLET A JEAN-FRANÇOIS BARATON

3 lignes (= demi grand bassin) ou bassin de loisirs (= unité d'accueil pour 1 classe de 34 élèves max., ou pour 1 séance d'aquagym) (-10%)	96,50 €	108,60 €	144,80 €	122,30 €	137,60 €	183,50 €
4 lignes (-15%)	121,60 €	136,70 €	182,30 €	147,40 €	165,80 €	221,00 €
5 lignes (-20%)	143,00 €	160,90 €	214,50 €	168,80 €	189,90 €	253,20 €
Bassin entier (= 6 lignes) (-25%)	160,90 €	181,00 €	241,30 €	186,70 €	210,00 €	280,00 €
Mise à disposition d'un maître-nageur	25,80 €	29,00 €	38,70 €			

Une tarification spécifique est appliquée pour certaines catégories d'utilisateurs, aux taux suivants :

Scolaires du 1er degré, IME		GRATUIT POUR LES CELLOIS	
Organismes de formations liées aux métiers de Maîtres-nageurs ; Associations de natation proches, en dépannage pour les licenciés FFN et FFESSM		53%	pourcentages par rapport aux tarifs de base ci-dessus, arrondis au 1/10 ^e
Lycée Corneille		54%	
Associations sportives celloises : activités aquatiques hors natation ou pour adhérents non licenciés FFN	Aquagym - natation	39%	
	Plongée	14%	
Collèges de la ville	tarif correspondant au prix d'un maître-nageur, pour 1 classe dans 3 lignes maximum		

REDEVANCE D'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LES MAÎTRES-NAGEURS :

Redevance trimestrielle pour l'exercice d'une activité libérale d'enseignement de la natation (par convention) pour les Maîtres-nageurs municipaux	62,00 €
--	---------

TARIFS DE LOCATION DES AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

	Associations hors activités principales et organismes privés locaux	Associations et organismes privés hors commune pour activités principales
GYMNASES ET STADES : tarif horaire pour 1 salle ou 1 terrain + vestiaires	107,00 €	133,80 €
TENNIS : tarif horaire pour 1 court extérieur sans vestiaire ni sanitaire	25,00 €	31,25 €

AUTRES TARIFS SPORT :

BADGES du portail du stade Duchesne	Pour les responsables d'associations	21,30 €
CLES spéciales des gymnases V. Hugo, J. Ferry et M. de Vindé		52,50 €

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 03/04/23
et de sa publication le 04/04/23
P/le Maire
par délégation

Aude BELLOIR
Directrice du Pôle Administration
Générale et Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,





Olivier DELAPORTE

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.